



2 actes de mariage avec la meme personne

Par **zaoui**, le **03/11/2010** à **08:39**

Bonjour,
Je suis de nationalité marocaine. En 1995, je vivais au USA. Je me suis avec une marocaine au Maroc, (acte de mariage marocain). Ensuite, je l'ai emmené aux USA avec un visa touriste. 2 mois plutard, je l'ai inscrit à l'université la bas. Donc elle a changé de visa. Elle est passé au visa étudiante. Un an parès, je me suis remarié avec elle (mariage aux USA, mariage religieux dans une mosquée mais reconnu par l'état). 5 ans plutard, on est revenu en France. j'ai fait le regroupement familiale en utilisant le mariage qu'on a eu aux USA comme document prouvant ma femme. Il n'ya pas longtemps, j'ai divorcé aux Maroc (le mariage marocain). On vit encore en France. ma question est la suivante: est ce que le divorce du mariage marocain peut annuler le mariage des USA. Est ce qu'on France, si je me marie encore une fois avec une autre maroaine, et que j'essaie de faire le regroupement familial, vont me demander le divorce du mariage américain?
Je vous remercie pour votre aide.